

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/295/Add.21
16 juillet 2002

(02-3938)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ASSISTANCE TECHNIQUE – RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Communication du Kenya

Addendum

| Besoins d'assistance technique: | | | | | |
|--|---|--|---|---|--|
| | Information | Formation | Infrastructure: (Matérielle et/ou de services) | Préoccupations spécifiques | Autres |
| Droits, obligations et fonctionnement pratique de l'Accord SPS: | <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des politiques • Au niveau des spécialistes <ul style="list-style-type: none"> - Introduction à l'OMC et au système commercial international - Importance de l'Accord SPS dans le commerce international - Introduction aux travaux de la Commission du Codex et de la CIPV - Importance du niveau approprié de protection sanitaire, des mesures commerciales non discriminatoires, de l'analyse des cas de règlement de différends commerciaux relatifs aux mesures SPS, des travaux des organismes de normalisation | <ul style="list-style-type: none"> - Application des dispositions relatives à la transparence - Reconnaissance de l'équivalence et de la régionalisation - Harmonisation des besoins - Analyse des risques - Procédures de règlement des différends - Analyse des différends | <ul style="list-style-type: none"> - Conseils en vue de réaliser ou réviser l'harmonisation des normes nationales avec les normes et directives internationales - Sensibilisation du public aux mesures SPS - Création d'une base de données pour le système de notification | <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'une coopération avec les organismes publics et privés sur les problèmes liés aux mesures SPS | |
| Sécurité sanitaire des produits alimentaires | <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de la présence de résidus de pesticides dans l'agriculture pour se conformer aux prescriptions en matière de LMR | <ul style="list-style-type: none"> - Bonnes pratiques agricoles pour le producteur - Comités du Codex chargés de l'élaboration de normes de résidus de pesticides et de la création de bases de données - Analyse des résidus | <ul style="list-style-type: none"> - Instruments d'étude et de surveillance, ordinateurs et transport - Équipement - Renforcement des capacités | <ul style="list-style-type: none"> - Établir des LMR nationales et créer une base de données sur le PHI (intervalle avant la récolte) - Assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la conformité avec les mesures internationales rigoureuses en matière de LMR | <ul style="list-style-type: none"> - Systèmes d'agrément et de certification des produits sains pour assurer la crédibilité commerciale du pays |
| Santé des animaux | | | | | |

Besoins d'assistance technique:

| | Information | Formation | Infrastructure: (Matérielle et/ou de services) | Préoccupations spécifiques | Autres |
|----------------------------------|---|---|---|---|---|
| Préservation des végétaux | - Examen et mise à jour du cadre réglementaire national | - Sensibilisation des inspecteurs, des décideurs et des personnes intéressées dans le secteur de la préservation des végétaux aux liens entre les aspects techniques et juridiques et aux conséquences de ces liens | - Facilitation <ul style="list-style-type: none">• Dépenses de consultations (juridiques et techniques)• Ordinateurs et accessoires connexes | - Conformité avec le cadre réglementaire international - Création de structures administratives appropriées | - Améliorer le processus de transparence et prendre des mesures à cet égard - Systèmes coordonnés/harmonisés |
| | - Analyse du risque phytosanitaire | - Formation d'inspecteurs concernant les méthodes d'analyse du risque phytosanitaire, ainsi que l'accès à l'information et la recherche de données. Établissement de données sur l'analyse du risque phytosanitaire | - Renforcement des capacités: <ul style="list-style-type: none">• Personnel• Équipement | - Établir une liste des parasites - Délimiter les zones exemptes de parasites - Classer les parasites en fonction du risque | - Il est essentiel de disposer d'informations pour pouvoir exporter avec des garanties des produits végétaux, par exemple, des produits frais |
| | - Améliorer et renforcer les capacités techniques des inspecteurs | - Formation générale concernant les prescriptions relatives au respect des mesures SPS prises dans le cadre de l'OMC - Formation dans des domaines techniques | - Installation aux points d'entrée et de sortie de laboratoires de diagnostic dotés de matériel de fumigation - Amélioration des installations d'inspection phytosanitaire existantes - Élaboration de procédures harmonisées en matière de mesures phytosanitaires et de gestion des risques | - Améliorer le degré de conformité phytosanitaire, accréditation comprise | |

| Besoins d'assistance technique: | | | | | |
|---|--|---|--|---|---------------|
| | Information | Formation | Infrastructure: (Matérielle et/ou de services) | Préoccupations spécifiques | Autres |
| | - Création d'une base de données nationale pour les prescriptions d'autres pays en matière d'importation | - Technologies de l'information | - Ordinateurs et accessoires connexes | | |
| | - État sanitaire des semences | - Techniques de laboratoire normalisées | - Équipements et installations pour l'analyse de semences en laboratoire | - Identification des semences porteuses de parasites soumis à quarantaine | |
| Coordonnées de la personne à contacter | Managing Director, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS) P.O. Box 49592 Nairobi Tél.: 254-2-440087; Téléfax: 254-2-448940; Courrier électronique: kephis@nbnet.co.ke Site Web: www.kephis.org | | | | |

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

(Ces renseignements peuvent inclure, entre autres choses, une description plus détaillée de l'assistance technique requise, tout renseignement général pertinent sur les raisons de la demande, la possibilité d'adopter une approche régionale pour l'octroi de l'assistance demandée et la possibilité d'une approche coordonnée entre les organisations internationales pertinentes.)

Formation du personnel des organismes gouvernementaux compétents qui s'occupent des exportations en se conformant aux obligations du pays au titre de l'Accord SPS de l'OMC.

Mise en place d'installations modernes d'inspection pour assurer un service sanitaire/phytosanitaire rapide et efficace ou pour satisfaire aux prescriptions du pays importateur, par exemple les nouvelles prescriptions de l'Union européenne telles que la Directive du Conseil (2002/29/EC) concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté. Ces installations comprennent les matériels de traitement et de fumigation.

Financement qui permette de mener des études sur l'analyse du risque phytosanitaire, de mettre à jour régulièrement les informations existantes sur l'analyse du risque phytosanitaire et de procéder à une évaluation des risques pour déterminer le niveau de mesure/de protection SPS.

Financement pour participer aux organisations internationales de normalisation compétentes.

Harmonisation des mesures SPS au niveau régional et international et élaboration de procédures de suivi qui prévoient la sensibilisation du public à la nécessité d'accéder à l'Accord SPS de l'OMC.

Facilitation de l'accréditation internationale des laboratoires et du personnel compétents afin qu'ils puissent effectuer les essais nécessaires pour permettre aux produits de répondre aux exigences du marché.